



FICHE INFO MARCHÉ - MADAGASCAR

DATE D'ACTUALISATION : 07/04/21



ÉVOLUTION DES RÈGLEMENTS SANITAIRES

03 avril 2021 : Déclaration de l'Etat d'urgence sanitaire pour 15 jours

- Couvre-feu de 21H à 4H du matin dans 4 régions (Analamanga, Atsinanana, SAVA, Nosy Be et Boeny)
- Rassemblements limités à 100 personnes
- Bars, karaokés, salles de réceptions fermées pendant 15 jours
- Les restaurants pourront accueillir seulement la moitié de leur capacité
- Écoles et universités fermées pendant 15 jours
- Le travail (tout secteur confondu) continue en respectant les gestes barrières

OUVERTURE DES FRONTIÈRES AVEC LA FRANCE

Vers la France Métropolitaine

- Un vol Air France / semaine jusqu'à fin avril
- **Sens CDG-Ivato** : seulement 50 passagers qui devront répondre aux critères émis listés par les autorités malagasy (si +50, les places sont attribués par le Secrétariat Général de la Présidence)

Plus d'informations auprès d'Air France en France

- **Sens Ivato-CDG** : sans restrictions pour les Français(e.s) et leurs conjoint(e.s) (plus de motifs impérieux)

Plus d'informations auprès d'Air France à Madagascar

Vers la Réunion

- Ambassade de France présente à Madagascar travaille étroitement avec l'agence BCD Travel, sous réserve de l'autorisation préalable de l'ACM (Aviation Civile de Madagascar)
- Prochains vols vers la Réunion : mardi 13/04 et jeudi 29/04

Plus d'informations auprès de BCD Travel à Madagascar

ÉTAT DES TRANSPORTS / LOGISTIQUE

S'agissant de la circulation routière

- Fermeture des régions suivantes : Analamanga, Atsinanana, SAVA, Boeny et Nosy Be

S'agissant des liaisons aériennes

- Vols intérieurs : effectifs sous réserve de résultat au test PCR de 72H avant le départ avec la compagnie Tsaradia sauf régions suivantes : Analamanga, Atsinanana, SAVA et Boeny
- Vols privés suspendus
- Vols touristiques (commerciaux) suspendus

S'agissant du transport maritime

- Pas de bateaux